

A Limoges, le 29 juin 2026



A Monsieur le Maire de Limoges

Monsieur le Maire,

Les épisodes de fortes chaleurs et de canicule se multiplient, s'intensifient et s'installent désormais comme une réalité durable, avec des conséquences directes sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agent-es publics et de scolarisation des élèves.

Si, concernant les personnels de l'Éducation Nationale, cette situation oblige règlementairement l'État-employeur à prendre sans délai des mesures à la hauteur, au regard de son obligation de protection des agent-es et de prévention des risques professionnels, l'aménagement et l'adaptation des locaux de travail relèvent de la responsabilité du propriétaire des locaux, ici la mairie.

En l'espèce, les écoles de la ville de Limoges souffrent trop souvent de bâtiments vétustes, mal isolés, peu ventilés et inadaptés aux fortes chaleurs. Il nous semble urgent d'engager, dans les écoles de Limoges, comme pour l'ensemble du bâti public, des collectivités comme de l'État, un grand plan de rénovation. La réponse à la canicule et aux multiplications d'épisodes de fortes chaleurs suppose un plan pluriannuel d'investissement dans les bâtiments publics, intégrant isolation, protections solaires extérieures, ventilation, végétalisation, accès à des espaces refuges, rénovation thermique et adaptation aux effets du changement climatique.

Nous regrettons d'ailleurs qu'aucune enquête ni aucun état des lieux, école par école, voire classe par classe, n'ait été dressé pour faire un point de situation sur les conséquences concrètes de la canicule.

C'est dans ce contexte que vos services se sont adressés aux écoles en indiquant notamment « *Les effectifs d'élèves présents étant fortement réduits depuis lundi grâce à cette mesure de l'IA-DASEN, et la mairie ayant équipé les écoles de moyens de rafraîchissement (ventilateurs, rafraîchisseurs), les conditions sont réunies pour justifier le maintien de l'ouverture des établissements.* »

Ce courrier a choqué.

Il a choqué parce qu'il semble acquis que l'attribution de quelques ventilateurs et/ou rafraîchisseurs par école suffit à répondre à la problématique. Non seulement la dotation en rafraîchisseurs d'air par école est très insuffisante mais plus grave leur débit d'air est très largement sous dimensionné. En effet, ce modèle de rafraîchisseur est efficace pour des petites pièces d'une vingtaine de mètres carrés. Les salles de classe en font au minimum le double. Ceci explique que dans des classes munies d'un rafraîchisseur avec très peu d'élèves, les températures soient tout de même montées à 33°C (à peine quelques degrés de moins que dans des classes non équipées). Les températures mesurées étaient donc totalement inadaptées à l'accueil des élèves et au travail des personnels.

Il a choqué parce que les collègues ont dû faire preuve d'imagination pour limiter les effets de la chaleur : mise en place de couvertures de survie achetées à leur frais sur les vitres, apport de ventilateurs personnels, ...

Il a choqué parce qu'il reconnaît comme une mesure efficace la limitation des effectifs accueillis. En creux, ce courrier reconnaît l'inadaptation des locaux à une scolarisation dans ces conditions climatiques, conditions qui ne peuvent plus être considérées comme exceptionnelles tant elles se répètent. Ce courrier assigne à l'école une vocation prioritaire de « garderie » puisque le courrier se terminait par ces mots : « *Nous vous demandons de veiller à ce qu'aucun parent en situation de travail ne soit renvoyé vers un mode de garde alternatif : l'accueil doit être assuré normalement pour ceux qui en ont besoin* ». Nous l'affirmons avec force : l'école n'est pas une garderie et non elle ne peut pas accueillir normalement les enfants dans ces conditions ! Elle a vocation à instruire, éduquer, élever et émanciper l'ensemble des élèves qui lui sont confiés. Le fonctionnement en mode dégradé a des effets délétères, en premier lieu sur les élèves les plus fragiles.

Dans ce contexte, il y a urgence à dresser un véritable état des lieux, école par école, classe par classe, de la situation vécue pour prendre des mesures d'urgence afin que le prochain épisode de canicule ne conduise pas une nouvelle fois à limiter l'accueil des élèves. Des réponses doivent pouvoir être apportées dans l'été sur les situations les plus critiques afin que nous ne revivions pas un tel scénario dès la rentrée de septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en notre attachement profond au Service Public et Laïque d'Education Nationale ainsi qu'à la santé et la sécurité au travail des personnels qui s'engagent sans compter au quotidien pour le faire vivre.

Fabrice COUEGNAS



Secrétaire de la CGT Educ'Action